

Attribution de temps

J'estime que c'est une motion éminemment juste qui, j'en suis persuadé, recevra l'appui de tous les députés, même ceux de l'opposition, s'il y a vote.

● (1110)

[Français]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je ne sais pas si le leader du gouvernement est sérieux en faisant ses remarques, mais je dois vous dire que c'est certainement une journée assez sombre pour le parlementarisme canadien, lorsque nous avons devant nous un projet de loi qui engloutira près d'un milliard de dollars de l'argent des «payeurs de taxes» et que la Chambre des communes et ses membres n'ont que quelques jours qui leur sont alloués pour participer à ce débat. Je pense qu'on peut conclure que c'est réellement une attaque en règle contre la démocratie parlementaire et c'est certainement une honte!

Le gouvernement va utiliser son écrasante majorité pour imposer le bâillon à l'opposition, pour l'empêcher de poursuivre la discussion sur un projet de loi, comme je viens de le dire, qui engloutit des millions de dollars, en fait ce serait près d'un milliard de dollars. Ce fiasco qui va coûter extrêmement cher aux «payeurs de taxes» canadiens est dû à l'incompétence presque puérile du ministre des Finances (M. Wilson) lui-même, de la ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall) et, d'une façon tout à fait spéciale, du premier ministre (M. Mulroney), puisque c'est lui qui a pris la décision finale au mois de mars dernier et qui a entraîné tout le fiasco que l'on connaît aujourd'hui.

Par cette motion de clôture on forcera les parlementaires à se prononcer sur un projet de loi sans qu'ils aient en leur possession les informations minimales nécessaires.

Par cette motion la Chambre des communes sera appelée à voter un projet de loi qui remboursera tous les déposants qui avaient dans la Norbanque ou dans la Banque Commerciale du Canada des dépôts de \$60,000 ou plus. Et nous serons obligés de faire cela et de demander aux contribuables de payer pour ce fiasco gouvernemental sans avoir en notre possession le rapport du juge Estey.

Monsieur le Président, on a demandé et sollicité à la Chambre la tenue d'une commission parlementaire pour étudier qui était responsable d'une façon spéciale de ce fiasco. On nous l'a refusée. Le gouvernement a nommé un juge, le juge Estey, pour faire enquête et voici que nous sommes appelés à voter un projet de loi sans même avoir reçu le rapport de la Commission d'enquête présidée par le juge Estey.

Deuxièmement, on nous demande d'approuver un projet de loi et on nous impose le bâillon pour l'approuver ou le rejeter, alors qu'on ne sait pas à qui seront payées les sommes d'argent qu'on nous demande de voter. Est-ce que c'est normal de demander aux responsables, aux représentants du peuple, par exemple, de voter le projet de loi C-79 qui vise à accorder de l'argent à six personnes au Canada, à des individus, pas à des compagnies, à six individus au Canada qui vont se partager la somme de 3 milliards 800 millions . . .

M. Bernier: Nommez-les! Nommez-les!

M. Garneau: . . . mais c'est justement . . . je ne sais pas qui dit cela: Nommez-les. C'est peut-être la grande lumière, le député de Beauce. Eh bien, c'est cela justement qu'on veut savoir. C'est à vous de nous les nommer et pas à nous autres. C'est vous autres qui avez les informations.

Monsieur le Président, six personnes vont se partager 3 milliards 700 millions de dollars environ et les députés vont voter d'une façon aveugle? Du côté de la Norbanque, monsieur le Président, neuf personnes au Canada vont se partager 4 millions 900 mille dollars. Pourquoi? Mais c'est la responsabilité du gouvernement d'indiquer aux députés qui sont ces personnes. Ce ne sont pas des gens qui ont des petits montants à investir, ce sont quand même des gens avisés ceux qui ont un million de dollars! Pourquoi allons-nous demander à la mère de famille, aux travailleurs des usines de Sherbrooke de payer des impôts additionnels afin de rembourser ces gens-là, sans même qu'on connaisse leur nom?

Troisièmement, on nous impose le bâillon. Nous serons appelés à nous prononcer sur ce projet de loi sans obtenir aucune information précise et officielle déposée à la Chambre sur la Norbanque. Je mets mes collègues au défi de nous dire ceux qui vont voter à double main pour tuer la Norbanque, est-ce que vous avez eu officiellement des informations concernant la Norbanque? Est-ce qu'on sait quel est le montant des mauvais prêts? Est-ce qu'on sait quelles seraient les réserves minimales nécessaires pour permettre à cette banque de continuer ses opérations? Nous n'avons rien de ces indications et pourtant on nous demande de nous prononcer dans quelques heures en nous forçant par cette motion de bâillon qui est un véritable scandale pour la démocratie parlementaire. Dans le fond, c'est pour camoufler l'incompétence du gouvernement qu'il en coûtera aux contribuables près d'un milliard de dollars qu'on nous impose aujourd'hui ce bâillon et qu'on met un terme à un débat qui n'a duré que quelques jours.

Monsieur le Président, n'eût été cette motion de clôture qui mettra fin à la discussion en deuxième lecture sur le projet de loi C-79, l'opposition aurait pu démontrer que si les «payeurs de taxes» seront appelés à payer ce milliard de dollars, c'est parce que le gouvernement et le premier ministre en particulier, le ministre des Finances et la ministre d'État (Finances) ont attendu trois mois, du 25 mars au 25 juin, avant de nommer quelqu'un pour faire enquête sur la valeur des actifs de la Banque Commerciale du Canada. Ce matin, dans le journal *The Globe and Mail*, on peut lire cette entrevue du président de la Banque Royale, qui est aussi président de l'Association canadienne des paiements, et si on me le permet, je vais citer une partie de ses propos:

● (1115)

[Traduction]

M. Taylor a déclaré que, à plusieurs occasions, après le renflouage du 25 mars, les banques à charte ont eu des entretiens avec le ministre des Finances, M. Wilson, ou la ministre d'État chargée des Finances, M^{me} McDougall, ou les deux, pour demander une vérification comptable complète du portefeuille de prêts de la BCC.

«Il a été dit que cette inspection n'avait pas eu lieu», ajoutait M. Taylor en faisant remarquer que c'est seulement le 25 juin que l'on a commencé une étude détaillée des actifs de la BCC.